



Scientifiques et associations dénoncent la destruction du Bois de la Source

DOSSIER DE PRESSE

sauvonslebois@gmail.com

06.84.13.91.31.

06.35.26.69.90 (SMS en cas d'absence)

Communiqué de presse

Experts naturalistes, scientifiques et associations signent l'Appel : "Sauvons le bois de la Source"

Ils dénoncent la destruction du Bois de la Source, à Bois-le-Roi, commune du Pays de Fontainebleau. Cette destruction, au nom d'une construction d'intérêt collectif, illustre les dégradations écologiques subies en région parisienne et partout en France.

Irréversibles, ces atteintes ont des conséquences durables dans les territoires alors même que l'urgence de préserver les sols et la biodiversité est reconnue au niveau mondial.

L'échelon local a ainsi le devoir de rechercher les alternatives dont l'impact environnemental sera le plus faible possible. Des alternatives existent, elles doivent être étudiées sérieusement.

Qu'ils soient botanistes, géologues, environnementalistes, naturalistes, fondateurs d'ONG et d'instituts internationaux, chercheurs, journalistes, ils s'accordent tous pour demander :

- **à Monsieur le maire de Bois-le-Roi** de renoncer à détruire ce bois et d'ouvrir dès maintenant un large débat public pour identifier l'emplacement du futur équipement qui aura l'impact environnemental le plus faible possible ;
- **à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau** d'inscrire le Bois de la Source au titre des espaces boisés classés dans le Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.

Signataires engagés : scientifiques, experts et environnementalistes

Ambassadeurs :

Gilbert et Béatrice COCHET, naturalistes et photographes,
Président et Vice-Présidente de **Forêts Sauvages**,
auteurs de "L'Europe réensauvagée", "Vers un nouveau monde".

Francis HALLÉ, botaniste, biologiste, dendrologue, expert mondial des forêts primaires,
auteur de "Du bon usage des arbres", "Le radeau des cimes", "Éloge de la plante pour
une nouvelle biologie", "La vie des arbres".

.....

Patrick BLEUZEN, ethno-entomologiste, cinéaste,
Auteur du documentaire "Conflit dans la jungle - Conflit dans la nature".

Jean Baptiste BOULE, biologiste,
Directeur recherche au CNRS, attaché au **Muséum d'Histoire Naturelle de Paris**.

Guillaume BRICKER, docteur en Droit environnemental,
Membre de la commission mondiale du droit de l'environnement (**UICN**).

Gaspard D'ALLENS, journaliste, auteur de "Main basse sur nos forêts".

Jean-Baptiste DUMOND, naturaliste-photographe, ancien-dirigeant de **WWF**.

Jean-Claude KOENIGUER, géologue et botaniste, Universités **PARIS VI** et **PARIS I**.

François LEMARCHAND, Fondateur de l'Université de la terre (UNESCO).

Claire NOUVIAN, fondatrice de l'association Bloom, Prix Goldman 2018.

Serge ORRU, environnementaliste, Président du conseil d'orientation de l'**Académie du Climat**, ex-conseiller Environnement à la **mairie de Paris**, Directeur général **WWF** (2006-2012).

Alessandro Pignocchi, chercheur,
auteur de "Petit traité d'écologie sauvage", co-auteur de "L'écologie au 21ème siècle".

David SEVE, directeur de la Fondation Nature & Découvertes.

Alexia Soyeux, réalisatrice du podcast **Présages** consacré à l'écologie.

Maxime ZUCCA, ornithologue,
Vice-Président de la commission Espèces du **Conseil National de Protection de la Nature**.

Les organismes signataires



Agir pour
la biodiversité



Fédération des
associations de
protection de la
vallée de la Seine du
Sud Seine et Marnais



BOIS LE ROI
ENVIRONNEMENT
& QUALITÉ DE LA VIE



faunesauvage.fr
ADMIRER . APPRENDRE . AGIR

Chartrettes
Environnement



Appel des forêts
d'Île-de-France



SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DE LA FORÊT DE
FONTAINEBLEAU ET DE LA VALLÉE DE LA SEINE

Avec l'appui technique
de France Nature Environnement 77

L'appel

Parce que nous ne pouvons plus ignorer les alertes climatiques & environnementales et que nous avons le devoir de trouver des solutions pour cesser d'artificialiser les sols,

Parce que la destruction d'un espace naturel est emblématique de la bétonisation galopante au sein du Pays de Fontainebleau et plus largement en France,

Parce que le « Bois de la Source » est un havre de vie en plein cœur de ville et qu'il est essentiel à la survie des espèces...

SAUVONS LE BOIS DE LA SOURCE !

Le Bois de la Source, qu'est-ce que c'est ?

Dissimulé derrière un écran de verdure, à quelques pas de la gare de Bois-le-Roi, il est **l'un des rares espaces naturels encore préservés au cœur du tissu urbain**. A ce titre, il a une grande valeur.

Il est au carrefour des **continuités écologiques, terrestres et aquatiques**. Ces continuités permettent aux espèces animales et végétales de circuler et d'accéder aux zones vitales, elles sont nécessaires à l'existence et à la pérennité du vivant. Il abrite une biodiversité riche et de plus en plus rare en Ile-de-France. **De nombreuses espèces protégées y vivent** dont des sittelles, des pinsons, des fauvettes des jardins, des rouges-gorges ou encore des lézards. Le grand capricorne pourrait être présent, une étude complémentaire pourra le confirmer.

Le Bois de la Source abrite 49 grands arbres, dont **une trentaine d'arbres centenaires** et quatre bicentennaires! Il joue un rôle de climatiseur naturel : 10°C d'écart de température a été mesuré en juillet 2022 entre le Bois et la place de la gare. Ce lieu est également traversé par des réseaux hydrologique naturels et on y trouve **15 espèces indicatrices de zone humide**.

Le Bois de la Source est aujourd'hui menacé de destruction par un projet de construction municipale

Nous ne nous opposons pas à la création d'un équipement municipal destiné à l'accueil de jeunes enfants. Nous refusons le faux dilemme qui nous est présenté : entre la création d'un bâtiment destiné à des enfants et la destruction de leur environnement qui hypothéquera leur avenir.

S'il est réalisé, l'emprise du bâtiment, les extérieurs, locaux techniques, parkings et voies de desserte détruiront irrémédiablement cet espace naturel. Il n'existe pas de façon écologique de le faire. Des alternatives existent, elles doivent être étudiées. En 2023, nul ne peut désormais ignorer la crise environnementale. Il n'est pas concevable d'implanter un équipement sur un espace naturel, alors que la priorité doit être donnée à l'optimisation des espaces déjà artificialisés, à la préservation des sols et de leurs fonctions écologiques.

Ce que nous demandons...

- **Nous demandons à Monsieur le Maire de Bois-le-Roi de renoncer à détruire ce bois et d'ouvrir dès maintenant un large débat public pour identifier l'emplacement du futur équipement qui aura l'impact environnemental le plus faible possible.**
- **Nous demandons à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau d'inscrire le Bois de la Source au titre des espaces boisés classés dans le Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.**
- **Nous appelons toutes les associations, citoyennes et citoyens, souhaitant préserver cet environnement naturel pour les générations futures, à nous rejoindre au sein du Collectif « Sauvons le Bois de la Source ».**

Nous, citoyennes, citoyens, associations, de Bois-le-Roi et d'ailleurs, sommes déterminés à préserver intact cet espace naturel, à le protéger et à le faire connaître, dans un esprit constructif et non-partisan.

Nous appelons toutes les associations, citoyennes et citoyens, souhaitant préserver cet environnement naturel pour les générations futures, à nous rejoindre.

Pourquoi le Bois de la Source est-il si important ?



Agir pour
la biodiversité

La ligue de protection des oiseaux alerte sur le rôle clé du Bois de la Source pour tout l'écosystème environnant

La LPO Ile-de-France (ligue de protection des oiseaux) a analysé les espèces présentes sur le périmètre autour de la zone du projet. Elle a recueilli 314 données depuis avril 2000.

On trouve 63 espèces, dont 10 espèces patrimoniales.

La LPO souligne que « le secteur est intéressant pour les pics (noir, vert, épeichette et épeiche) et pour les espèces en migration ».

L'association fait remarquer que si le martinet noir ou le moineau domestique nichent dans les bâtiments à proximité, ils utilisent la zone du projet pour se nourrir ou se déplacer.

Cette zone joue dès lors un rôle de corridor écologique, notamment entre les zones boisées situées à l'est et à l'ouest de la zone de travaux.

La LPO souligne par ailleurs : « **nous ne pouvons que nous opposer à un projet qui, à l'heure de la mise en place du plan Zéro Artificialisation Net (ZAN), viendra justement artificialiser une zone de pleine terre et donc sera source d'une perte de la biodiversité du sol, d'habitats boisés et herbacés, et d'un corridor écologique** ».

Seine-et-Marne Environnement fait état de la richesse du milieu

Sur la parcelle, Seine-et-Marne Environnement note que "la végétation de lisière est attractive pour des espèces qui trouvent des gîtes en milieux boisés, de clairière mais aussi d'ourlets. Sa situation au cœur de la ville permet de créer un petit réservoir de biodiversité. Cette végétation à tendance humide est intéressante car à l'échelle de la commune, peu de végétation humide est connue".

Seine-et-Marne Environnement précise qu'elle "se développe sur un sol toujours à bonne réserve en eau. Il s'agit d'une végétation menacée par le drainage, la modification des hydrosystèmes et l'eutrophisation".

Cela signifie qu'une construction sur la parcelle détruirait définitivement cette végétation.

*Extrait d'une analyse menée par Seine-et-Marne Environnement sur l'une des parcelles destinée à être détruite. **Malheureusement, l'analyse n'est pas complète car elle omet une seconde parcelle qui comporte une source. Il manque donc des données essentielles sur cet espace.***

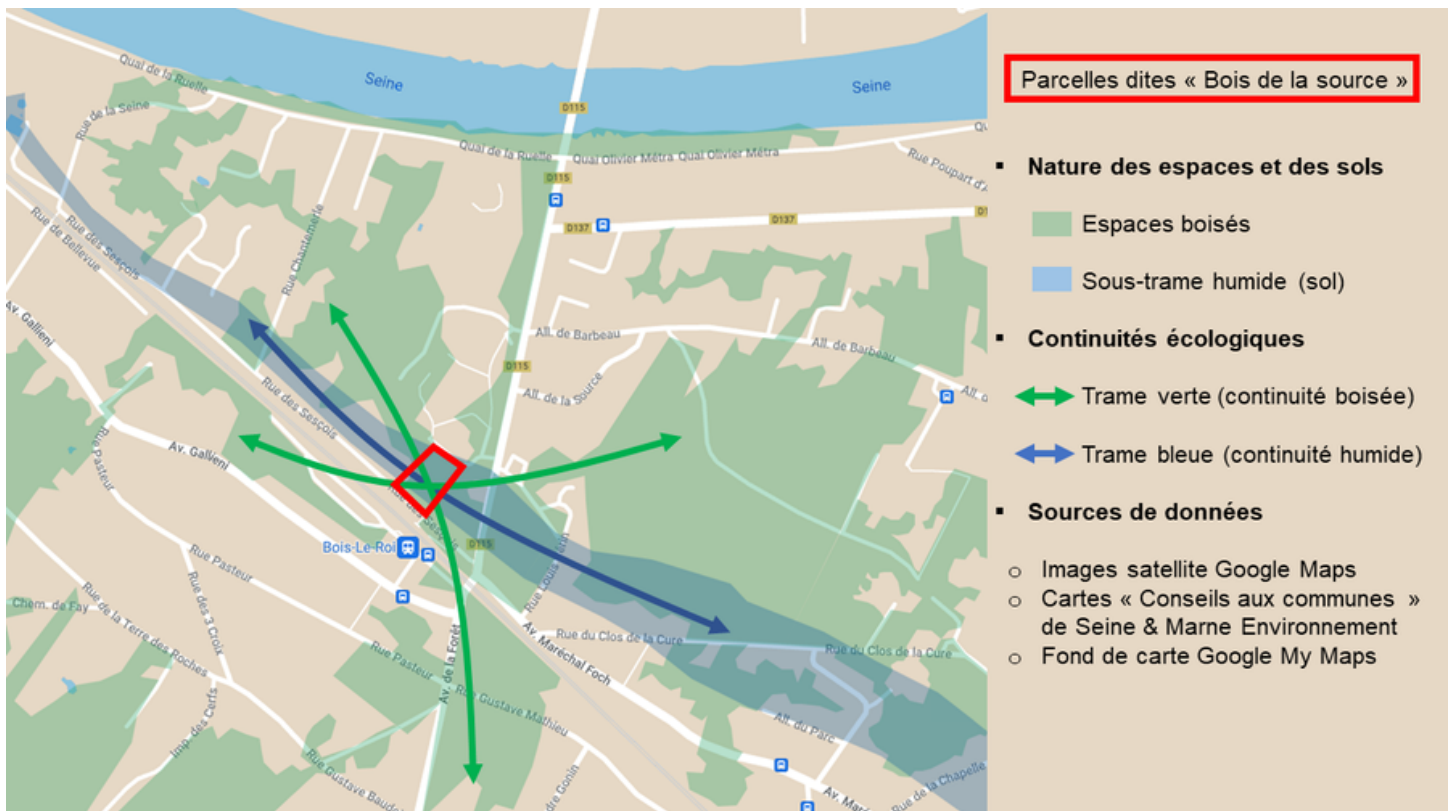


Le Bois de la Source est une continuité écologique identifiée par l'association Touche pas à mon p'tit bois depuis plusieurs années

Une continuité écologique à préserver

Le Bois de la Source se trouve au croisement de continuités terrestres et aquatiques, ce qui constitue "un point névralgique" pour la biodiversité.

On constate en effet une trame verte nord/sud qui relie la Seine et la forêt à travers les grands jardins du Port Baquin et ceux encore naturels devant la gare rue des Sesçois dont les parcelles concernées, mais aussi une trame bleue avec la sous-trame humide Est/Ouest au nord de la rue des Sesçois.



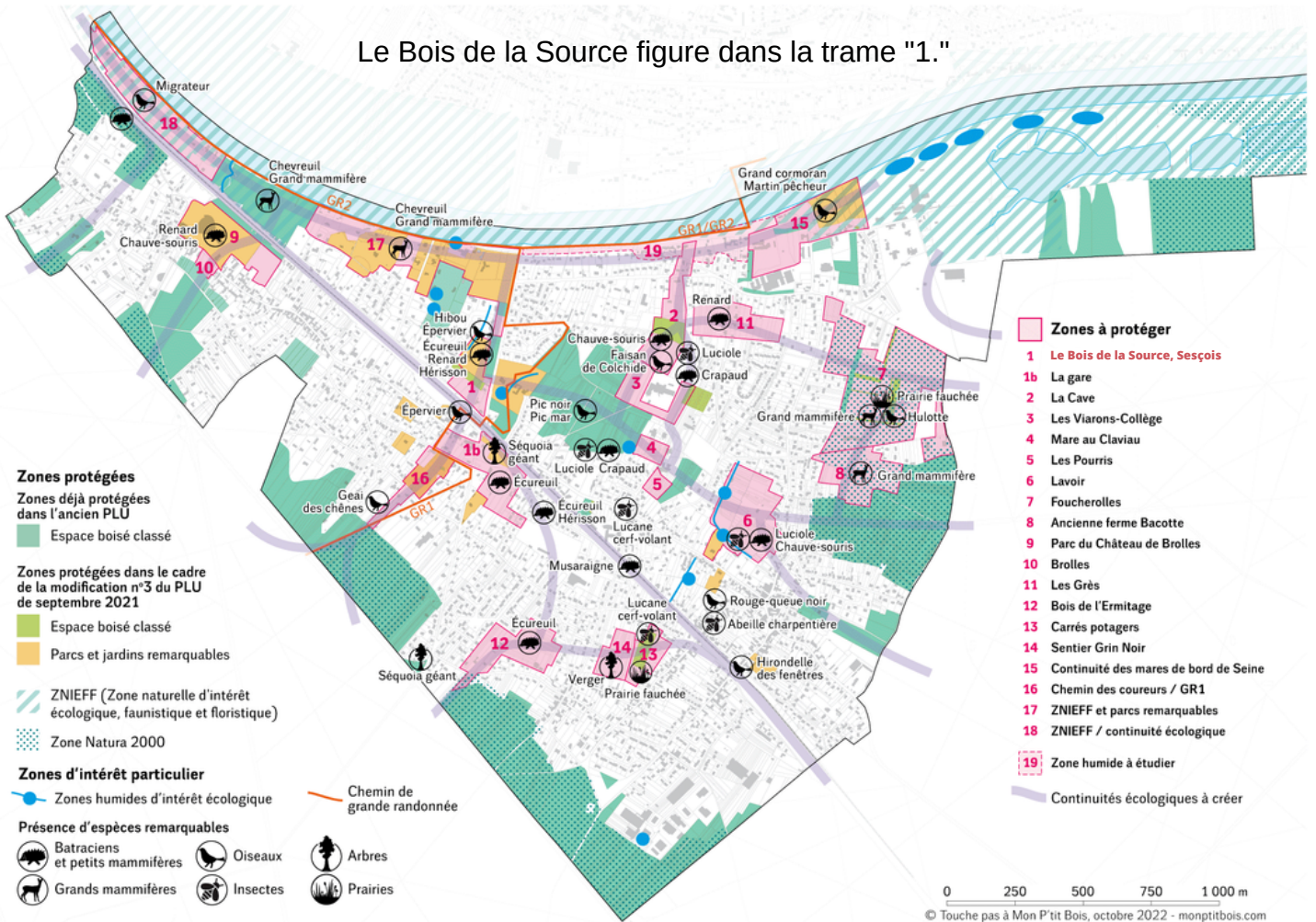
Une continuité écologique, c'est quoi ?

C'est l'ensemble des espaces naturels, nécessaires à une population d'espèces faunistiques et/ou floristiques, pour circuler et accéder aux zones vitales (alimentation, reproduction...). Ces continuités écologiques sont nécessaires à l'existence du vivant dans toutes sortes de milieux.

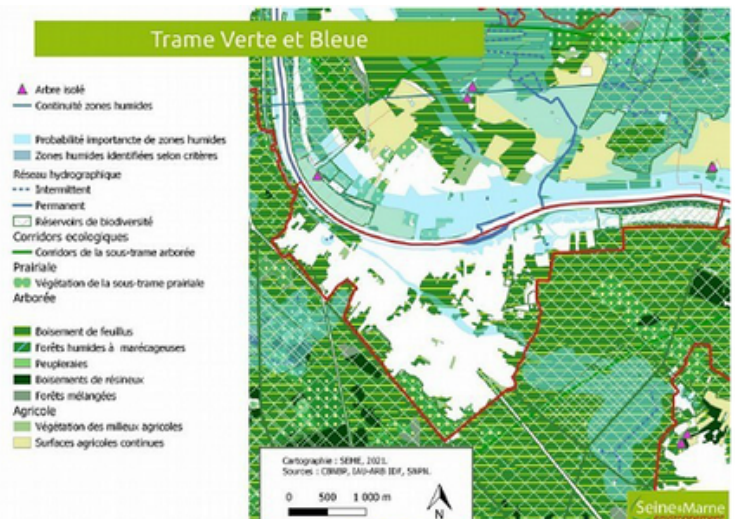
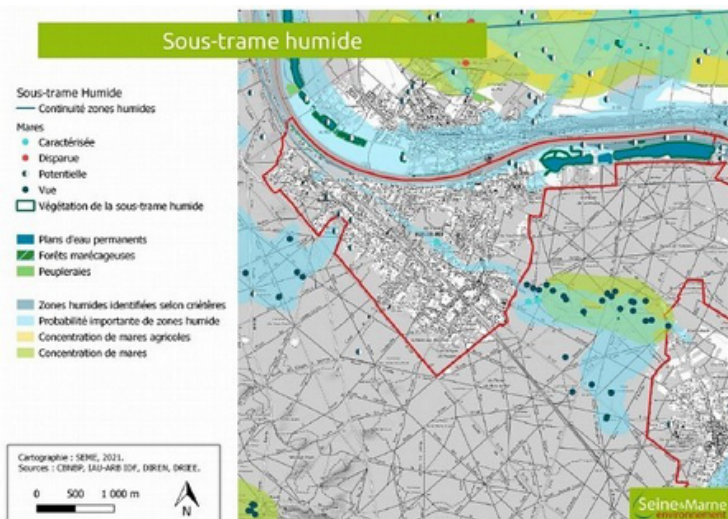


La cartographie ci-dessous présente les espaces naturels identifiés par Touche pas à mon P'tit Bois et pour lesquels l'association demande des protections depuis plusieurs années.

Le Bois de la Source figure dans la trame "1."



Ci-dessous, cartes extraites de l'Atlas de la Biodiversité Communal mené par Seine-et-Marne Environnement. Elles confirment que le Bois de la Source se situe à un endroit "névralgique" pour la biodiversité.



Le Bois de la Source est un îlot de biodiversité de plus en plus rare en Ile-de-France, avec des espèces protégées

De nombreuses espèces protégées ont été identifiées, dont :

la sittelle, le pinson, la fauvette des jardins, le rouge-gorge, le lézard, la mésange charbonnière, la mésange bleue, le pouillot véloce, le roitelet à triple bandeau, la fauvette à tête noire, le troglodyte mignon, la grive musicienne...

Le grand capricorne, insecte rare et protégé pourrait être présent. Une étude complémentaire permettra, au printemps prochain, de le confirmer ou non.



Des arbres centenaires

Touche pas à mon p'tit bois a réalisé un inventaire des 49 plus grands arbres présents. Le plus jeune est estimé à 50 ans, 29 sont centenaires, quatre bicentennaires.

On trouve une ambiance forestière en libre évolution plutôt humide, propice à une grande biodiversité.

Le Bois de la Source est composé d'essences variées : peupliers trembles, charmes, chênes jeunes et adultes, platanes de grands développements. On constate une forte régénération naturelle d'Aulne Glutineux et de chênes sessiles. Enfin, on observe un ensemble d'ifs ou taxus adultes qui rendent le lieu préservé.

Le Bois de la Source a également une fonction hydrologique...

Une source historique traverse le Bois de la Source. Elle alimentait un lavoir avant d'être enterrée lors des travaux du parking SNCF. **Elle circule maintenant à 1m de profondeur et participe à un réseau souterrain étendu et complexe.** Cette zone de Bois-le-roi est particulièrement humide ; les résurgences et les mares restent nombreuses dans la zone.

D'après Seine-et-Marne Environnement, on trouve **"15 espèces indicatrices de zone humide sur les parcelles"**. Construire reviendrait donc à perturber le milieu.

... et des sous-sols instables

Le Bois de la Source, en pente, présente un sous-sol plutôt instable et peu perméable. **"Des risques de retraits-gonflements des argiles et des marnes peuvent survenir de même que des mouvements longs et continus de certains affleurements"** (aléas forts selon une étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, georisques.gouv.fr). Cet aléa s'accroît avec les fortes variations climatiques.

Lors de grosses pluies, les mouvements de terrains ne sont donc pas impossibles et deviennent imprévisibles, avec d'éventuelles conséquences comme, par exemple, des glissements de terrains.

... et un rôle de climatiseur naturel

Tout le long du mois de juillet 2022, l'association Touche pas à mon p'tit bois a réalisé des mesures de températures avec une caméra thermique. Conclusions : lors des pics de chaleur, on observe, en journée, **des écarts de 10°C entre l'espace naturel visé par la construction et la place de la gare.** La nuit, l'écart est de 5°C. **Sur la place de la gare, les températures ont dépassé les 57°C.**

Pour en savoir plus :

L'étude des températures est consultable sur monptitbois.com/bois-de-la-source.



Ce que l'on sait du projet de construction sur le Bois de la Source

- **Le bâtiment doit abriter une nouvelle crèche municipale**

Les associations et personnalités signataires ne s'opposent pas à la création d'un équipement municipal destiné à l'accueil de jeunes enfants.

En revanche, **elles refusent le faux dilemme qui est présenté : entre la création d'un bâtiment destiné à des enfants et la destruction de leur environnement qui hypothéquera leur avenir.**

S'il est réalisé, l'emprise du bâtiment, les extérieurs, locaux techniques, parkings et voies de desserte détruiront irrémédiablement cet espace naturel. **Il n'existe pas de façon écologique de le faire. Des alternatives existent, elles doivent être étudiées.**

- **Plus de 1200 m2 artificialisés**

Il faudra compter 600 m2 pour le bâtiment principal, 600 m2 pour les aires de jeux, l'infiltration des eaux pluviales, le stationnement du personnel (10 places de parking et un abri vélo). Ces données ne comptent pas : le parking "arrêt minute", les accès logistiques (pour la maintenance, les livraisons, l'entretien) et les dessertes.

- **Le recours au label BiodiverCity**

Avant d'évoquer un label, il aurait déjà fallu choisir un terrain avec un impact environnemental plus faible. Il n'a pas été présenté d'alternatives.

Le recours au label Biodivercity s'apparente à une opération de greenwashing (cf. page suivante).

Le recours au label BiodiverCity, une opération de greenwashing

Le label BiodiverCity, pour qui ?

Il est adapté pour des communes déjà très urbanisées et pour des projets immobiliers denses (centres commerciaux, campus, immeubles de bureaux...)

Il présuppose une nature urbaine ordinaire alors que le Bois de la Source est un espace naturel dont les fonctions écologiques sont connues et reconnues.

Qui sont les principaux administrateurs ?

- Bolloré Transport & Logistics
- Bouygues Immobilier
- Crédit Agricole Immobilier
- Eiffage
- Gecina (patrimoine immobilier)
- Mairie de Paris
- Mott Macdonald
- Veolia



Le label BiodiverCity est trop faible, la commune en est informée

Dans un courriel daté du 19 juillet 2022, l'association Touche pas à mon p'tit bois a alerté la commune :

"En tant qu'association environnementale, il nous est impossible de cautionner la disparition d'un espace naturel faisant partie de trames verte et bleue comme le sont les parcelles 1581 et 1582 vouées à être artificialisées. Ces trames ont une fonction incontournable et irremplaçable pour enrayer la perte de biodiversité (y compris dite ordinaire), dans un contexte de changement climatique et d'urbanisation galopante entraînant fragmentation et disparition des habitats de la faune.

Les labels environnementaux proposés ne sont pertinents qu'à condition que le choix du lieu tienne compte des trames verte et bleue et ne détruise pas une zone importante de biodiversité.

Sur les terrains visés, le label BiodiverCity qui est proposé par QCS considère que l'autorisation de construire a été obtenue après mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour éviter, réduire et compenser les impacts écologiques, conformément au code de l'environnement. **Or, nous contestons cette assertion dans la mesure où il ne nous a pas été prouvé :**

- **que l'alternative proposée est celle qui minimise l'impact écologique sur le site et plus généralement à Bois-le-Roi,**
- **nous n'avons à ce stade pas vu d'étude écologique approfondie, alors que la fonction potentielle de trame du site devrait amener la commune à mener ce diagnostic, conformément au plan d'action attaché au SRCE IdF, non encore intégré dans notre PLU.**

Il présuppose une nature urbaine ordinaire là où nous faisons face à un espace naturel reconnu comme trame et sur lequel il y a suspicion de présence d'espèces protégées et présence de plantes indicatrices de zones humides.

Enfin, son ambition est assez faible : "préserver au mieux le potentiel écologique existant, minimiser les impacts négatifs du projet sur la biodiversité locale, maximiser les impacts positifs et les compensations pour "viser la possibilité d'un « bilan biodiversité », si possible favorable (notion de bâti à biodiversité positive)".

Nous lui préférierions la démarche Effinature qui veut :

- apporter une valeur ajoutée en anticipant les futures réglementations (elle peut donc être mise en œuvre avec des approches conformes au SRCE même si le PLU ne l'a pas encore intégré),
- aller au-delà du verdissement des villes, viser le retour de la biodiversité avec une vision sur le potentiel écologique du site plus que sa biodiversité actuelle.

Nous le répétons, notre association est opposée à la destruction des trames vertes et bleues mais serait en faveur d'un projet d'intérêt collectif qui porterait sur une zone déjà artificialisée, et pourrait même aider la mairie à sélectionner le bon label environnemental qui vise à favoriser la biodiversité dans ces zones".

